



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

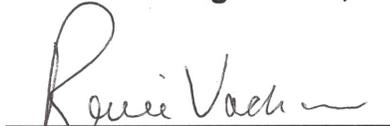
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le Conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018, a adopté le règlement numéro 232-18 amendant le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.municipaliteadstock.qc.ca.

Donné à Adstock, ce 10 juillet 2018.

La directrice générale,


Renée Vachon